

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 15 mars à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

*Conseillers en exercice : 19*

*Présents : 13*

*Votants : 17*

*Date de la convocation : 10 mars 2017*

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU		X	Patrick Thomas
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU		X	Bruno Fumeron
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU		X	Brigitte Soldera
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT	X		
Anthony SAINT- MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET		X	Nathalie Pineau-Courjaud
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

## ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des comptes de gestion 2016
- 2- Vote des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats
- 3- Vote du taux des taxes directes locales
- 4- Présentation synthétique du budget
- 5- Vote du budget principal 2017

### POINT 1 : Vote des comptes de gestion 2016

Vu les comptes de gestion établis par Madame Catherine DEVERE, Trésorier Municipal,

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2016 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 446 922,27 €
- Recettes de fonctionnement : 1 661 598,29 €
- Dépenses d'investissement : 579 872,73 €
- Recettes d'investissement : 1 251 291,12 €

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune exercice 2016.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion du centre de loisirs avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2016 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 70 370,16 €
- Recettes de fonctionnement : 24 060,71 €
- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

✚ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du Centre de Loisirs exercice 2016.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

## POINT 2 : Vote des comptes administratifs 2016 et affectation des résultats

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Bernard PITHON, élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les résultats des comptes administratifs exercice 2016 pour le budget principal et le budget annexe dressé par Monsieur Jacques MORONVAL, maire qui s'est retiré au moment du vote :

### CENTRE DE LOISIRS :

Le compte administratif du Centre de Loisirs présente un déficit de fonctionnement de 46 309,45 €.

Le résultat cumulé est le suivant :

- excédent de fonctionnement de 15 496,98 €

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

◇ 15 496,98 € au 002 du budget de la commune (recettes de fonctionnement)

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

### COMMUNE :

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 214 676,02 € et un excédent d'investissement de 671418,39 €.

Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 233 805,45 € et un excédent d'investissement de 351 748,73 € avec 57 115,88 € de restes à réaliser en recettes.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

◇ 351 748,73 € au 001 (dépenses d'investissement)

◇ 233 805,45 € au 002 (recettes de fonctionnement restant à reporter)

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

### POINT 3: Vote du taux des taxes directes locales 2017

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de laisser le taux des taxes directes locales inchangé pour 2017.

Les taux s'établiront comme suit :

	TAUX 2016	TAUX PROPOSES AU VOTE POUR 2017
<b>Taxe d'habitation</b>	15,21 %	<b>15,21 %</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	20,07 %	<b>20,07 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	72,50 %	<b>72,50 %</b>

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux ci-dessus pour l'année 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

### POINT 4 : Vote du budget principal 2017

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 757 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 894 000 €.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget principal 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42.